



Association Pays du Grand Bergeracois

Avenant 2012-2013 Au Contrat de Pays signé le 6 juillet 2010

Dossier de présentation

1.	Le territoire du Pays du Grand Bergeracois	2
2.	Bilan d'exécution du contrat de Pays de 2009 à 2011	4
3.	Stratégie et méthode de l'avenant	6
4.	Présentation du contenu de l'avenant	8
	Annexe 1 : bilan de la programmation 2009-2011	10
	Annexe 2 : opérations de l'avenant 2012-2013	12

Avril 2012

1. Le territoire du Pays du Grand Bergeracois

Le Pays du Grand Bergeracois est situé au sud-ouest du département de la Dordogne, à la limite de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Sur un territoire de 2 000 km² (carte 1), il associe **15 communautés de communes**, créées entre 1993 et 2010.

Elles regroupent 155 communes, soit la totalité des communes du périmètre du Pays.

Les 155 communes du Pays du Grand Bergeracois comptent 105 688 habitants (population 2009, officielle au 1^{er} janvier 2012).

Le fonctionnement territorial interne du Grand Bergeracois se détermine principalement autour de deux facteurs majeurs :

- **la rivière Dordogne**, élément fédérateur et structurant ;
- et **l'aire urbaine de Bergerac**, au cœur du Pays, qui polarise une large part de son territoire.

La Dordogne, provenant du Massif Central, traverse le territoire d'Est en Ouest, pour se jeter dans l'estuaire de la Gironde. La vallée de la Dordogne représente historiquement un des principaux lieux d'implantation de l'activité humaine ainsi que des voies de communication terrestres (D 936-660 et la voie ferrée Bordeaux-Sarlat). Le territoire est cependant aussi structuré par un axe routier majeur Nord-Sud (RN 21 Limoges-Tarbes et D933 vers Marmande).

Les communes les plus peuplées se concentrent surtout le long de la vallée de la Dordogne. Les coteaux sont structurés autour de chefs-lieux de canton.

Bergerac est la ville chef-lieu de l'arrondissement et bénéficie d'un positionnement central au sein du Pays. L'influence urbaine se ressent sur toute la vallée, plus nettement à l'ouest du territoire, ce secteur étant également soumis à l'influence des unités urbaines girondines : Castillon, Libourne, voire Bordeaux.

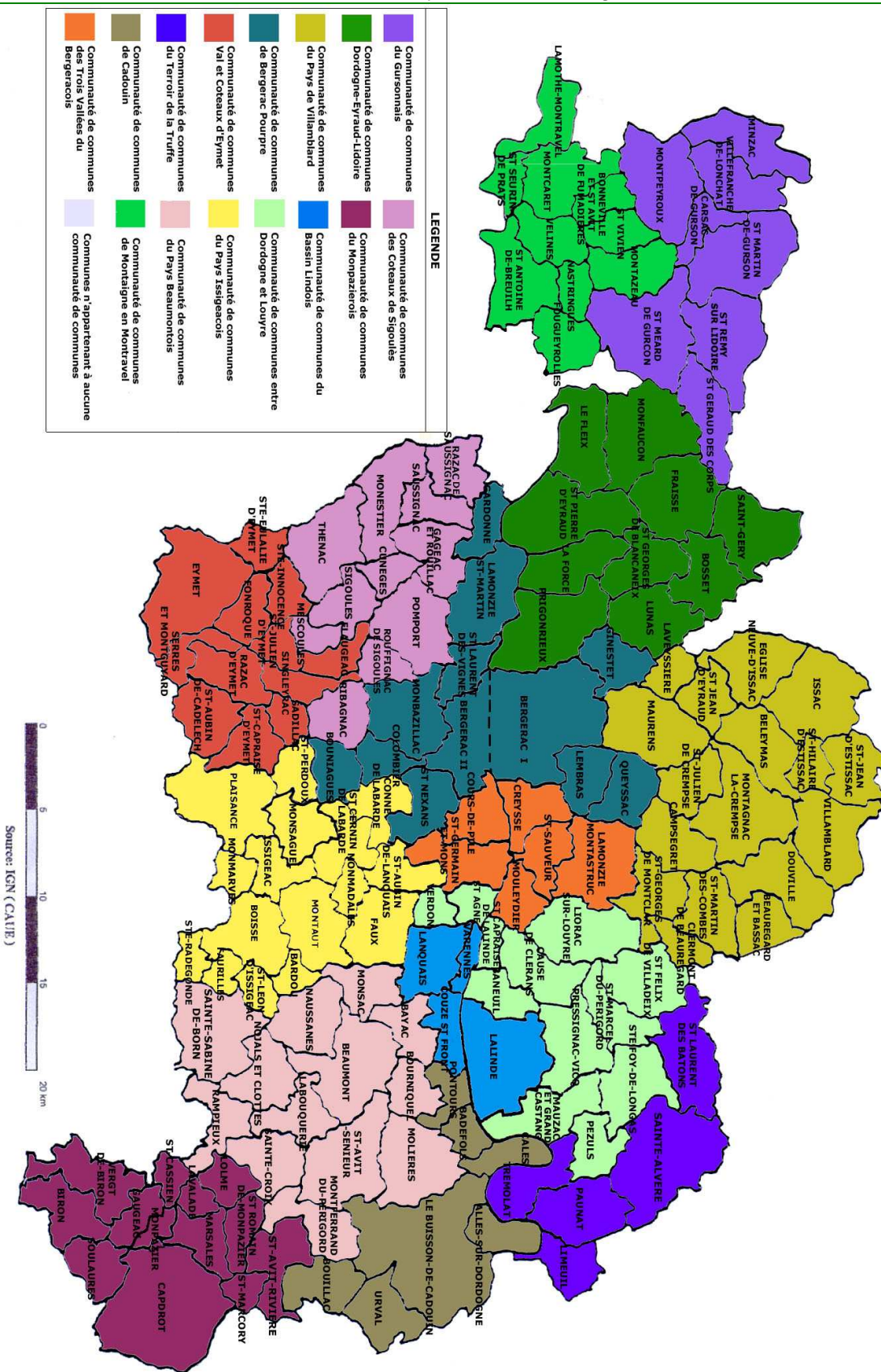
A l'image du Département de la Dordogne, le Pays du Grand Bergeracois possède une remarquable **diversité de paysages et de milieux** :

- A l'Ouest et au Sud-Ouest, le paysage, organisé et entretenu, est dominé par la viticulture ;
- Au Nord et à l'Est, les massifs forestiers du Landais, de Liorac et de La Bessède, côtoient des secteurs d'élevage et d'arboriculture ;
- Les terres blanches du Sud sont occupées par des cultures céréalières mais se composent aussi de milieux à la biodiversité très riche.
- Au centre, la vallée de la Dordogne présente un visage très humanisé (agglomérations, activités économiques) aux côtés de secteurs naturels préservés.

Un double contraste caractérise donc la géographie du territoire : entre vallée et coteaux, historique et encore très marquant ; entre l'Ouest et l'Est, qui s'affirme.

Carte 1 : le Pays du Grand Bergeracois

L'intercommunalité en Bergeracois



2. Bilan d'exécution du contrat de Pays de 2009 à 2011

Bilan quantitatif

Voir annexe 1 : « bilan de la programmation 2009-2011 »

En synthèse :

- ☞ 42 opérations inscrites à la signature du contrat
- ☞ 31 opérations engagées au 31 décembre 2011, soit un taux de réalisation de 74 %
- ☞ 7 opérations reportées (et réalisables sur la durée de l'avenant)
- ☞ 4 opérations annulées ou inéligibles
- ☞ 16 365 000 € d'investissements
- ☞ 2 026 000 € d'engagements de crédits régionaux spécifiques

Par axe

Axes	Nombre d'opérations prévues	Nombre d'opérations programmées	Investissements réalisés	Aide Conseil Régional		Part dans les crédits contrat de Pays
				Taux moyen	Montant	
Axe 1. Assurer la qualité du cadre de vie et du vivre ensemble	5	3	1 088 600 €	20,1%	218 700 €	10,8 %
Axe 2. Créer des emplois par l'innovation et le partenariat	10	7	6 904 287 €	8,4 %	576 869 €	28,5 %
Axe 3. Anticiper et satisfaire les nouveaux besoins de la population pour un accès équitable aux services	20	15	6 624 365 €	18,6 %	1 044 726 €	51,5 %
Axe 4. Mise en œuvre du programme Leader (Dont : aussi affectés à d'autres axes)	pas individualisées	pas individualisées	1 763 496 € 467 716 €	13,08%	230 627 € 136 257 €	11,4 %
Axe 5 : Animer le territoire	7	5	452 218 €	20,4 %	92 151 €	4,5 %
TOTAL (sans doublons)			16 365 251 €	12,38%	2 026 816 €	Total > 100 % car doublons Leader

Analyse

L'axe 1, relatif au cadre de vie, était constitué essentiellement d'opérations qui bénéficient de l'intervention de directions sectorielles du conseil régional : le contrat de rivière et la charte forestière de territoire. La réussite de ces opérations constitue un objectif important du Pays, mais doit faire appel à d'autres critères d'évaluation que ceux des aides au développement local. Le volet « Bastides » était essentiellement présent par la phase étude, la phase d'investissement sera présente à l'avenant.

L'axe 2, relatif à l'économie, est celui qui a généré le plus d'investissement. Y étaient inscrites en effet les opérations d'immobiliers d'entreprises, ainsi que l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce. Cette part d'investissement est donc directement affectée à l'accueil ou au développement d'entreprise. Les crédits ont donc été efficacement dirigés.

La part des aides du Conseil Régional affecté à cet axe est de 28 %, soit un taux d'intervention de 8,4 %. Cette relative faiblesse tient au fait que ces investissements mobilisent également des financements privés nombreux, que ce soit la vente des lots d'immobilier ou la part d'autofinancement des entreprises de l'OCM.

Ce rapport souligne **un effet-levier important des aides régionales sur l'investissement public et privé dans le domaine économique.**

L'axe 3, relatif aux services, est le 1^{er} axe à la fois en nombre d'opérations et en aide régionale apportée. L'investissement total approche celui de l'axe 2 économique. Au total, la moitié des opérations réalisées et la moitié des aides régionales ont été portées sur cet axe.

Il est donc significatif **d'une attente forte du territoire en services.**

Seul le volet « habitat » montre une relative faiblesse puisque les opérations inscrites ont été reportées sur le temps de l'avenant.

L'axe 4 porte sur le cofinancement par le Conseil Régional du programme Leader. Les opérations ne sont pas individualisées, elles feront l'objet d'une évaluation propre dans le cadre de l'évaluation Leader. Néanmoins, on peut constater que l'intervention régionale est supérieure au prévisionnel : taux de 13 % contre 10 % dans la maquette initiale.

Enfin, l'axe 5 regroupe les opérations d'ingénierie. Celles-ci se sont réalisées dans l'ensemble conformément au prévisionnel.

Au 31-12-2011, le niveau élevé de réalisation et l'apparition de nouveaux enjeux ont conduit les acteurs à solliciter la modification du contrat, par voie d'avenant.

Bilan qualitatif

Les opérations mises en œuvre dans le cadre du contrat de Pays, font apparaître quelques grandes lignes directrices :

Tout d'abord, on observe **une logique de renforcement de l'interaction entre la ville et l'espace rural**, entre l'agglomération de Bergerac et les pôles ruraux de services, constituant des sortes de « pôles d'équilibre ».

Cette interaction est une des justifications de la démarche même du Pays du Grand Bergeracois, dès son origine.

Nous avons la chance d'avoir une agglomération forte et un réseau de pôles ruraux, qui jouent en quelque sorte un rôle de pôles d'équilibre.

Cette observation peut être faite par exemple sur l'immobilier d'entreprises. Ainsi, autour de la ZAE des Sardines, de 15 ha, 2 ZAE rurales ont été renforcées, dans des secteurs échappant à l'attractivité immédiate de Bergerac et permettant donc, dans une logique de cohérence, de capter des entreprises travaillant sur d'autres marchés. Loin d'être un saupoudrage, cette stratégie structure donc l'offre de foncier économique sur le Bergeracois.

On constate également que les opérations du contrat de Pays s'inscrivent en réponse aux enjeux du territoire et de son évolution.

Marqué par un regain démographique, un relatif rajeunissement ces dernières années et l'émergence de nouveaux besoins, le contexte local appelait une réponse forte et volontariste des collectivités. La réponse a été à la hauteur, et accompagnée de manière significative par les financeurs, a permis de **renforcer et structurer les services.**

Cette intervention publique se fait parfois dans de nouveaux domaines d'intervention, en particulier l'offre de soins. Elles viennent alors, par un partenariat avec les professionnels, en appui de l'initiative privée, insuffisante pour assurer le maintien de ce service de base.

Le territoire prend donc la pleine mesure des enjeux qui se posent à lui, et entend continuer à le faire en 2012 et 2013.

3. Stratégie et méthode de l'avenant

Une stratégie 2008-2013 affirmée

Suite à un travail de relecture de sa charte en 2007, le Pays du Grand Bergeracois a choisi de mettre en oeuvre la stratégie suivante :

Conduire une politique d'accueil, c'est-à-dire construire un ensemble d'actions cohérentes visant à favoriser et organiser le maintien, l'arrivée et l'intégration de populations et donc d'activités, de manière pérenne.

Elle se décline selon les axes suivants :

Axe 1 : Assurer la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble » en Bergeracois

Axe 2 : Créer des emplois par l'innovation et le partenariat

Axe 3 : Anticiper et satisfaire les nouveaux besoins de la population

Cette stratégie est à l'oeuvre sur tous les projets promus par le Pays du Grand Bergeracois, en particulier le Contrat de Pays et le Programme Leader.

Elle constitue le cadre de mise en oeuvre de cet avenant.

Objectifs 2012-2013 d'un territoire en mutation

Le territoire doit faire face à plusieurs nouveaux enjeux. Ils justifient les objectifs et le contenu de l'avenant au contrat de Pays et vont influencer sa mise en oeuvre.

L'urgence à agir pour le maintien de l'industrie dans le tissu économique du bassin d'emploi, en renforçant le rôle structurant de l'agglomération de Bergerac

Le Bergeracois est touché de plein fouet par la crise qui touche les secteurs industriels, comme de nombreux bassins d'emploi en France.

Si l'emploi résidentiel, en particulier les services à la personne, occupent une place très forte en Bergeracois, le maintien d'un emploi de production est stratégique, au regard de son impact sur l'ensemble des autres secteurs d'activité : emplois directs et sous-traitance, emplois indirects dans les transports, l'artisanat et les services aux entreprises, emplois induits dans le tissu commercial, etc.

Le site de la SNPE et, plus largement, l'ensemble industriel de Bergerac-Est, est au cœur des préoccupations. L'étude de réindustrialisation du site n'ayant pas porté les effets attendus, les collectivités ont l'initiative de requalifier, d'aménager et de promouvoir ce territoire.

Organiser l'offre de services dans les pôles ruraux

La stratégie d'accueil de populations du Pays du Grand Bergeracois promeut la recherche de cohérence entre les politiques de développement économique, des services à la population et de

l'habitat. Seule une conjonction de ces trois secteurs permet une attractivité durable pour les populations.

La prise en compte de ces services est désormais bien inscrite dans les politiques de développement local, comme le montre l'Etude Prospective conduite par le Pays. Elle conduit à affirmer la place de pôles ruraux dans l'armature territoriale des services.

La question des services est également marquée par l'arrivée, ces dernières années, de nouvelles préoccupations. Ainsi, la question du maintien de l'offre de soins dans les zones rurales doit aujourd'hui être prise en main par les collectivités.

Projeter cette politique dans l'avenir par le très haut débit

Le Pays du Grand Bergeracois a été retenu à un appel à projets dans le cadre du plan européen de relance, pour l'équipement expérimental en très haut débit de la commune de Fougueyrolles.

Conduite par le Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE 24), cette opération constituera l'aménagement vitrine du déploiement du très haut débit dans le département de la Dordogne, prévu par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) approuvé en mars 2012.

Préparer la réforme des collectivités territoriales

La mise en œuvre de cette réforme aura pour effet de redessiner le paysage intercommunal du Bergeracois.

Ainsi, le SDCI de la Dordogne prévoit, pour 2013 ou, au plus tard, 2014, le regroupement d'intercommunalités, faisant passer le nombre de communautés de 15 à 6 dans un premier temps. Parmi ces nouvelles structures, la communauté d'agglomération Bergeracois verra le jour au 1^{er} janvier 2013.

Au-delà des périmètres, ce sont les projets communautaires et l'ensemble des compétences qui sont à nouveau réfléchis.

Les structures qui vont porter les opérations de cet avenant, ou au moins en assurer la gestion, seront les communautés dans leur nouvelle forme.

Méthode d'élaboration de l'avenant au Contrat de Pays

Par délibération du 3 février 2012, le conseil d'administration du Pays du Grand Bergeracois a décidé d'engager la démarche d'avenant. Sa décision repose en particulier sur le bilan de la première partie du contrat.

Les collectivités, porteuses de projet, ont été mobilisées aux mois de février et mars.

Le comité de pilotage réunissant les élus du territoire et le Conseil Régional s'est tenu le 11 avril 2012 à Eymet et a adopté à l'unanimité le projet d'avenant.

Celui-ci prévoit une programmation des opérations au plus tard au 31 décembre 2013.

4. Présentation du contenu de l'avenant

Axe 1 : Assurer la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble » en Bergeracois

Cet axe repose sur les **programmes d'aménagements des bastides**, inscrits dans la politique spécifique mise en place par le Conseil Régional.

Les programmes d'aménagements s'appuient sur une réflexion globale menée dans ces communes autour des enjeux territoriaux suivants :

- concilier politique d'aménagement et valorisation du patrimoine
- le maintien de l'habitat : lutte contre la vacance
- l'accès aux services publics et aux commerces dans des communes qui sont des pôles d'attractivité.

Pour 2012-2013, les 3 bastides concernées sont celles du sud-Bergeracois : Eymet, Beaumont, Monpazier.

Axe 2 : Créer des emplois par l'innovation et le partenariat

Comme précisé plus haut, cet axe va bien évidemment permettre de porter l'effort public local sur le **maintien de l'emploi industriel** dans le bassin de Bergerac, à partir du secteur Bergerac-Est / SNPE.

En effet, du site même de la SNPE, jusqu'à la ZAE du Libraire, ce sont près de 300 hectares dédiés à l'industrie, représentant plus de 2 000 emplois dans les différentes branches d'excellence du Bergeracois : chimie, métallurgie, etc. L'étude de réindustrialisation de la SNPE n'apporte pas de perspectives claires.

Les collectivités sont donc conduites à prendre en main cette question, par l'aménagement des zones ANS et St Lizier, la requalification de la ZI de Campréal et la promotion-commercialisation des ces ensembles.

Sur les travaux, les maîtrises d'ouvrage de la CC de Bergerac Pourpre et celle du Conseil Général sont affirmées. En revanche, la promotion-commercialisation devra faire l'objet d'une organisation à une échelle plus large et d'une meilleure prise en main locale.

L'Ecopôle, projet intégré d'accueil d'entreprises dans le domaine de l'éco-construction, à Vélines, est reporté sur cet avenant. Il doit jouer le rôle de laboratoire mais aussi de produit d'appel pour les entreprises en zone rurale. Le Pays du Grand Bergeracois est labellisé Pôle d'Excellence Rurale pour ce projet.

Axe 3 : Anticiper et satisfaire les nouveaux besoins de la population

La construction de cet axe s'est faite à partir des préoccupations suivantes :

- la contribution de l'étude prospective sur les services et le nouveau regard qu'elle permet de porter sur les équipements et leur fonctionnement ;
- l'affirmation des pôles de services
- la recherche de l'innovation dans l'anticipation des besoins de la population par le très haut débit.

En matière **culturelle**, par exemple, l'étude prospective a très bien montré l'articulation de l'offre culturelle entre Bergerac, avec ses lieux et sa programmation structurants, et un réseau de pôles de référence, destinés à exercer un rôle d'équipements d'équilibres. Pour cela, ils doivent poursuivre leurs efforts de professionnalisation et de qualification. C'est le cas de la salle culturelle d'Eymet, sous réserve que le projet culturel professionnel soit abouti.

A cette politique d'aménagement culturel du territoire, répondent aussi les événements culturels de territoire soutenus, axés sur la proximité d'une offre professionnelle avec le public rural.

Dans le domaine de l'**enfance-jeunesse**, l'étude du Pays insiste sur 4 critères :

- une logique de partenariat entre structures et le rapprochement crèches-RAM
- la promotion d'une approche en coût global, incluant le coût de vie d'un équipement
- la question de la mobilité des personnes, donc les déplacements jusqu'aux services.

Dans cet avenant, l'extension-qualification de la crèche du Buisson de Cadouin et la création d'une micro-crèche à Issac, en partenariat avec une crèche existante et l'adhésion à un RAM, entrent dans ces objectifs.

En matière de **services publics**, les projets d'Eymet et d'Issigeac doivent contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre de services publics et à la création de nouveaux services. Dans le cas d'Issigeac, la réflexion sur la création de ces nouveaux services n'est pas encore aboutie, ce qui constitue une réserve quant à la participation régionale.

La **question de l'offre de soins** est désormais bien prise en main par les collectivités, avec les projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires d'Eymet et Vélines. Constituées autour d'un réseau fort de professionnels, ces deux équipements présentent les garanties de bon fonctionnement.

L'habitat constituera un axe fort de l'avenant, puisque deux opérations d'amélioration de l'habitat y sont inscrites : l'OPAH de renouvellement urbain de la ville de Bergerac et le PIG du Pays du Grand Bergeracois. Ces deux programmes poursuivent l'objectif de lutter contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et de mettre sur le marché des logements locatifs à loyer maîtrisé, 3 enjeux forts du Bergeracois. Une opération expérimentale, sur les villages historiques d'Eymet et d'Issigeac pourrait compléter ces programmes, après une phase d'étude pré-opérationnelle à conduire.

Enfin, un des projets-phares du Pays du Grand Bergeracois pour les années 2012-2013 sera **l'équipement en fibre optique** de l'ensemble des foyers de la commune de Fougueyrolles. En partenariat avec le SDE 24, cet équipement permettra d'amener le très haut débit en zone rurale, une 1^{ère} en Dordogne. Il constituera une véritable vitrine de l'équipement du département tout entier, prévu au SDTAN, puisqu'il en testera le modèle économique, éprouvera les hypothèses techniques et sera l'occasion de développer les nouveaux usages induits par le très haut débit.

En conclusion, le contenu de cet avenant est marqué par une réelle ambition politique :

- **un engagement fort, représentant environ 1,5 million d'euros d'aides spécifique pour 23 opérations structurantes**
- **une contribution au défi industriel du bassin d'emploi**
- **la projection du Bergeracois dans l'ère du très haut débit.**

Annexe 1 : bilan de la programmation 2009-2011

Au 31-12-2011

Opération	Maître d'ouvrage	Coût	Conseil Régional	
			Taux	Montant
Axe 1. Assurer la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble »				
Programme d'actions Contrat de Rivière		1 069 000 €	20,00%	213 800 €
Programme d'actions Charte Forestière		En cours		
Plan Climat Energie Territorial	Pays du Grand Bergeracois	Reporter sur l'avenant		
Programme d'investissements des Bastides	Communes / C. de Communes	Reporter sur l'avenant		
Etude globale d'aménagement de la bastide	Commune d'Eymet	19 600 €	25,00%	4 900 €
Axe 2. Créer des emplois par l'innovation et le partenariat				
Orientation 1 : Développer une politique attractive par l'immobilier d'entreprises				
ZAE Les Sardines - création	CC Bergerac Pourpre	3 720 000 €	8,60%	320 000 €
Ecopôle - ZAE thématique	CC Montaigne en Montravel	Reporter sur l'avenant		
ZAE Roc de la Peyre - extension	CC Coteaux de Sigoulès	Inéligible Région		
ZAE Le Noyer Brûlé - extension	CC Montaigne en Montravel	542 860 €		81 950 €
ZAE La Séguinie - extension	CC de Cadouin	457 027 €		51 969 €
ZI Bergerac-Est - requalification	CC Bergerac Pourpre	Reporter sur l'avenant		
Centre d'affaires -création	PGB (étude)	30 000 €	25,00%	7 500 €
Orientation 2 : accompagner le développement des entreprises artisanales et commerciales de proximité				
OCM - animation (tranches 1 et 2)	Pays du Grand Bergeracois	34 000 €	15,00%	5 100 €
OCM - bilans-conseils (tranches 1 et 2)	Pays du Grand Bergeracois	90 400 €	15,60%	14 100 €
OCM - travaux (tranches 1 et 2)	Entreprises	2 030 000 €	4,74%	96 250 €
Axe 3. Anticiper et satisfaire les nouveaux besoins de la population pour un accès équitable aux services				
Orientation 1 : Créer du lien social par la culture et les sports				
Complexe sportif	Commune d'Eymet	248 316 €	20,00%	49 663 €
Complexe sportif	CC Monpaziérois	331 804 €	19,78%	65 643 €
Pôle Culturel	Le Buisson de Cadouin	Ajourné par la commune		
Magazines télévisuels sur Internet	Canal Pourpre	52 583 €	14,07%	7 400 €
Grain d'Automne	Pôle Vignobles	26 579 €	15,05%	4 000 €
Académies de musique d'ensemble	Le Trèfle Gardonnais	9 189 €	23,94%	2 200 €
Semaines d'itinérance théâtrale	Cie La Gargouille	65 758 €	11,25%	7 400 €
Orientation 2 : Augmenter l'offre de services enfance-jeunesse				
CLSH Sigoulès	CC Coteaux de Sigoulès	668 036 €	16,76%	111 960 €
CLSH Les Mini-Pousses, Bonneville	CC Montaigne en Montravel	582 129 €	14,54%	84 660 €
CLSH Les Drôles	CC Terroir de la Truffe	312 400 €	20,00%	62 480 €
Orientation 3 : Diversifier les services aux personnes âgées et / ou dépendantes				
Accueil de personnes handicapées vieillissantes (hébergement temporaire)	CC Monpaziérois	800 000 €	25,00%	200 000 €
Amélioration portage de repas à domicile	CC du Pays Beaumontois	Inéligible Région		
Orientation 4 : Améliorer l'accès et la qualité des services publics				
Relais de service public	Communautés de communes	Pas de projets déposés		

Maison des Services Publics	CC du Pays Beaumontois	623 500 €	16,67%	103 916 €
Maison des Services Publics	CC Val et Coteaux d'Eymet	860 000 €	7,74%	66 600 €
Pôle de Ressources Numériques	Pays du Grand Bergeracois	113 864 €	50,00%	56 932 €
Orientation 5 : Lutter pour le développement de l'offre de soins en milieu rural				
Maison de Santé Pluridisciplinaire	SMAS de Lalinde	1 230 847 €	10,56%	130 000 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire	CC Val et Coteaux d'Eymet	699 360 €	13,14%	91 872 €
Orientation 6 : Faire de l'habitat un levier de développement durable et d'attractivité				
OPAH Ville de Bergerac	Ville de Bergerac	Reporter sur l'avenant		
Programme d'Intérêt Général Bergeracois	Pays du Grand Bergeracois	Reporter sur l'avenant		
Axe 4. Mise en œuvre du programme Leader				
Cofinancement de projets Leader		1 763 496 €	13,08%	230 627 €
Axe 5 : Animer le territoire				
Ingénierie générale Pays	Pays du Grand Bergeracois	109 366 €	21,69%	23 726 €
Ingénierie Conseil de Développement	Pays du Grand Bergeracois	78 846 €	28,54%	22 500 €
Ingénierie thématique Forêt	CC de Cadouin	40 264 €	20,00%	8 053 €
Ingénierie LEADER	Pays du Grand Bergeracois	188 281 €	15,41%	29 007 €
Etude prospective sur les services	Pays du Grand Bergeracois	35 462 €	25,00%	8 865 €
Schéma de Cohérence Territoriale		Inéligible Région		
Agenda 21 de Pays		Pas de projet engagé		
TOTAL		16 365 251 €	12,38%	2 026 816 €

Annexe 2 : opérations de l'avenant 2012-2013

Présentées en comité de pilotage 11 avril 2012

Intitulé objectif action	Maître d'ouvrage	Coût	Conseil Régional		Echéancier programmation régionale	
			Taux	Montant	2012	2013
Axe 1. Assurer la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble »						
Programmes Bastides						
Eymet : parc-relais	Commune d'Eymet	En cours d'estimation				X
Beaumont : Aménagement de la place	CC Pays Beaumontois	621 080 €			Programmation à définir en fonction des cofinanceurs	X
Beaumont : halle marchande	CC Pays Beaumontois	81 000 €				X
Monpazier : ruelles et parc-relais	Commune de Monpazier	316 586 €				X
Axe 2. Créer des emplois par l'innovation et le partenariat						
ZI Bergerac-Est (Campréal, Le libraire)-requalification 2 tranches : - budget tranche 1	CC Bergerac Pourpre	556 000 €	5,40%	30 000 €		X
- budget tranche 2		949 000 €		30 000 € / 50 000 €		X
Zone Industrielle A.N.S (2 tranches), Bergerac	CC Bergerac Pourpre	2 177 000 €	7,81%	170 000 €		X
Zone d'Activité de Saint-Lizier, Bergerac-Creysse	Conseil Général	Etude en cours			à préciser sur les surfaces à vocation artisanale ou industrielle	X
Ecopôle à Vélines : ZAE thématique, pépinière, hôtel d'entreprises	CC Montaigne en Montravel	2 669 900 €	16,03%	427 869 €		X
Axe 3. Anticiper et satisfaire les nouveaux besoins de la population pour un accès équitable aux services						
Orientation : Créer du lien social par la culture et les sports						
Eymet : requalification de la salle culturelle	Commune d'Eymet	Avis réservé : garanties d'une animation et d'une programmation professionnelles				X
Académies de musique d'ensemble	Le Trèfle Gardonnais	24 526 €	28,54%	7 000 €	3 500 €	3 500 €
Semaines d'itinérance théâtrale	Cie La Gargouille	35 336 €	9,90%	3 500 €	3 500 €	
Jazz en Chais	Asso. Jazz en Chais	51 780 €	13,52%	7 000 €	3 500 €	3 500 €
Orientation : Augmenter l'offre de services enfance-jeunesse						

Extension de la crèche Chapi-chapo au Buisson de Cadouin	CC Cadouin	97 632 €	Maxi 20 %			X
Micro-crèche en extension d'une crèche existante : Les Canailloux (Issac)	CC Pays de Villablard	285 488 €	Maxi 15%			X
Orientation : Améliorer l'accès et la qualité des services publics						
Maison des Services Publics à Eymet	CC Val et Coteaux d'Eymet	860 000 €	7,74%	66 600 €	2011	
Maison des Services Publics à Issigeac	CC Pays Issigeacois	Avis réservé : Coût total de 900.000 € mais l'assiette éligible, fonction des services présents, est à déterminer				X
Expérimentation d'équipement en très haut débit du Pays du Grand Bergeracois	SDE 24	1 988 000 €	17,53%	348 468 €	X	
Orientation : Lutter pour le développement de l'offre de soins en milieu rural						
Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Eymet	CC Val et Coteaux d'Eymet	699 360 €	13,14%	91 872 €	2011	
Maison de Santé Pluridisciplinaire à Vélines	CC Montagne en Montravel	1 120 175 €		A définir avec les cofinanceurs	X	
Orientation : Faire de l'habitat un levier de développement durable et d'attractivité						
Opération1 : OPAH Renouvellement Urbain Ville de Bergerac	Ville de Bergerac	2 150 850 €		A définir	X	
Opération 2 : PIG Habitat	Pays du Grand Bergeracois	En cours de définition		A définir		X
Opération 3 : OPAH Eymet-Issigeac	Les 2 CdC Eymet-Issigeac	A l'étude		A définir		X